

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2012

---

RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (N° 245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 201

présenté par  
M. Letchimy

à l'amendement n° 189 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 11 BIS**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« douze »,

le mot :

« vingt-quatre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'assurer la stabilité du dispositif.